

Chers parents,

Le CPF lance une campagne complémentaire de bourses.

Ces aides complémentaires s'adressent prioritairement :

- Aux familles n'ayant pas pu déposer un dossier lors de la première campagne,
- Aux familles ayant déjà déposé un dossier et (ou) ayant obtenu une aide, mais dont les conditions financières et matérielles ont connu une dégradation en cours d'année.

Sont éligibles à ce dispositif toutes les familles, à l'exception des familles de nationalité française qui peuvent bénéficier des bourses de l'AEFE, pour leurs enfants inscrits dans les classes de la moyenne section à la terminale, ayant au moins une année d'ancienneté au CPF.

Les formulaires de demande d'aide aux frais de scolarité seront disponibles en ligne à partir du lundi 12 novembre 2024, sur le lien « [espace familles](#) ».

NB : Les familles ayant déjà déposé un dossier lors de la première campagne n'ont pas à remplir un nouveau dossier. Elles transmettront simplement (bourses.beyrouth@cpf.edu.lb) les documents permettant d'apprécier l'évolution de leur situation justifiant leur demande.

Le formulaire de demande doit être complété en ligne, et devra être accompagné des documents ci-dessous, avant le mercredi 20 novembre 2024.

L'attention des familles est attirée sur le fait que le défaut de production d'un des documents demandés entraînera l'irrecevabilité du dossier.

Documents à fournir à l'appui de la demande :

- Lettre justifiant la demande d'aide à la scolarité, mentionnant les difficultés rencontrées
- Une attestation de travail obtenue auprès de l'employeur de chaque parent si les deux parents sont salariés. Il doit mentionner la profession, l'intitulé du poste, le salaire mensuel, les années de service, le nombre de mois payables et les avantages sociaux (assurance santé, prestations éducatives, logement, etc.).
- Si un parent est travailleur indépendant, des documents attestant son revenu annuel, ainsi que l'enregistrement de l'entreprise (سجل تجاري) et les déclarations d'impôt sur le revenu.
- Copie de l'acte d'état civil familial récent اخراج قيد عائلي pour les candidats libanais.
- Copie de l'autorisation de résidence pour les candidats étrangers.

- Frais de scolarité annuels totaux pour chaque enfant à charge inscrit dans une université/collège ou une école autre que le Collège Protestant français.
- Photocopies de documents pertinents récents relatifs aux actifs et passifs mobiliers et financiers, mentionnés dans la demande (hypothèque, contrats de prêt, formulaires d'immatriculation de voiture, etc.).
- Photocopie du contrat de location récent (عقد ايجار) et/ou du ou des actes de propriété (سندات ملكية) de chaque bien immobilier (immeuble d'habitation, terrain, locaux commerciaux..)
- Tout document supplémentaire qui viendrait à l'appui de la demande d'aide aux frais de scolarité (par exemple, rapports médicaux et factures médicales/d'hôpital récentes, certificat de cessation d'emploi, etc.)
- document entrée/sortie du territoire fourni par la sureté générale pour les membres de la famille montrant tous les voyages effectués au cours des 12 mois précédant la demande (l'obtention de ce document étant soumise à un certain délai, une liste de voyages effectués pourra être communiquée provisoirement ; le document officiel devra ensuite être ajouté au dossier, dès réception et devra être conforme à la liste déclarée sous peine d'annulation de l'aide accordée).

Le CPF s'engage à garantir une stricte confidentialité de l'ensemble des informations communiquées dans les dossiers de demande d'aide, conformément à la réglementation libanaise sur la protection des données personnelles.

Les familles seront avisées du résultat de leur demande courant décembre 2024.

L'attention des demandeurs est attirée sur le fait que toute fausse déclaration dont le CPF pourrait avoir connaissance entraînera de facto l'irrecevabilité de la demande pour l'année en cours.

Pour toute question relative au dossier de bourse (formulaire en ligne ou documents à produire), vous pouvez vous adresser par mail à :

bourses.beyrouth@cpf.edu.lb ou par téléphone au 01 811892 extension : 714

Beyrouth, le 12 novembre 2024

Le Proviseur

Matthieu RAYNAUD